

**AMNESTY INTERNATIONAL**

Index AI : ASA 25/41/93

ÉFAI

*DOCUMENT EXTERNE*

Londres, décembre 1993

## **CORÉE DU SUD**

### **Prisonniers d'opinion pendant plus de quarante ans**

Amnesty International demande aux autorités de la République de Corée (Corée du Sud) la libération immédiate et inconditionnelle de Ahn Hak-sop et Kim Sun-myung, tous deux condamnés à la réclusion à perpétuité pour espionnage et détenus depuis la guerre de Corée (1950-1953). D'après certaines informations, ils ont été torturés et condamnés à la suite d'un procès inéquitable. Ils sont maintenus en détention uniquement pour avoir refusé de se "convertir" à l'anticommunisme. En prison depuis plus de quarante ans, ils font partie des prisonniers d'opinion les plus anciens au monde.

Ahn Hak-sop et Kim Sun-myung ont été déclarés coupables en vertu de la loi sur la défense nationale, promulguée le 5 juillet 1948 et abolie en 1963. Avocats et organisations de défense des droits de l'homme n'ont jamais pu obtenir copie des minutes du procès ni rencontrer les deux prisonniers, les visites étant réservées aux seuls membres de la famille. Au vu des informations disponibles, Amnesty International pense que Ahn Hak-sop et

Kim Sun-myung sont sous le coup d'une condamnation injuste et qu'ils sont détenus uniquement en raison de leurs opinions politiques.

Le prisonnier "non converti" Lee Chong-whan a pu bénéficier, après une très longue période en détention, d'une libération conditionnelle au mois de mars 1993. Arrêté dans des circonstances similaires, il a pu à sa libération décrire son procès ainsi que les conditions dans lesquelles il a été détenu. Lee Chong-whan était un prisonnier d'opinion. Il est aujourd'hui libre mais Amnesty International pense que les restrictions qui entravent encore sa liberté devraient être levées.

**Le cas de Ahn Hak-sop**

Ahn Hak-sop, soixante-trois ans, est né et a été élevé dans l'île de Kanghwa-do, près de la frontière qui sépare la Corée du Nord et la Corée du Sud. Il a pris part à la guerre de Corée comme simple soldat dans l'armée de la Corée du Nord. Seul survivant de toute son unité, il a été capturé par les forces armées de la Corée du Sud dans la province de Kanghwa, le 26 avril 1953. Après avoir été interrogé par une brigade spéciale de la police, Ahn Hak-sop a été placé dans la prison de Taegu. Là, selon ses déclarations, il a été violemment battu et accusé d'être un espion nord-coréen, accusation qu'il rejette. En 1953, Ahn Hak-sop a été condamné à la prison à vie par un tribunal militaire. Sa famille pense que cette accusation est due au fait qu'il a été capturé seul, près de la frontière et que ses proches ne se sont pas présentés pour établir son identité. En fait sa famille, qui vivait à cette époque sur l'île de Kanghwa-do, n'avait pas obtenu l'autorisation de se rendre sur le continent pour aller le voir. Lorsqu'une semaine après le procès, une femme de sa famille a finalement pu atteindre Taegu, on lui a dit que si elle était venue une semaine avant et avait payé 7 000 won, elle aurait pu obtenir sa libération.

**Le cas de Kim Sun-myung**

Kim Sun-myung, soixante-huit ans, est né dans la province de Kyongju. Il a quitté l'école avant la fin de ses études et en 1940, s'est installé à Séoul où il a travaillé dans la sidérurgie et l'industrie textile. Il a lui aussi pris part à la guerre de Corée comme simple soldat dans l'armée nord-coréenne. Il a été arrêté le 15 octobre 1951 par les forces de l'ONU alors qu'il tentait de passer la frontière pour aller en Corée du Sud. Kim Sun-myung a d'abord été jugé par un tribunal militaire qui l'a condamné à quinze ans d'emprisonnement pour espionnage. S'il n'avait purgé que cette peine, il serait libre depuis plusieurs années. Cependant, il a de nouveau été jugé au mois de mars 1953, sous un chef d'accusation d'espionnage plus grave qu'il a toujours nié. Selon ses déclarations, il aurait été sévèrement battu à cette époque. Il pense avoir été accusé parce qu'alors qu'il tentait de passer au Sud, il avait vu des installations militaires dont les autorités craignaient qu'il révèle l'emplacement à l'armée nord-coréenne, s'il était libéré. Il a été jugé par un tribunal militaire et condamné à mort. L'année suivante sa condamnation a été commuée en détention à perpétuité.

Les deux prisonniers ont toujours refusé de signer une déclaration de "conversion" à l'anticommunisme. De ce fait, ils ne peuvent pas bénéficier d'une libération conditionnelle et sont traités plus durement que les autres prisonniers. Ils ont, par exemple, été placés à l'isolement pendant la plus grande partie de leurs quarante années d'emprisonnement et ils ne sont pas autorisés à communiquer avec les autres prisonniers. Ils ne peuvent

recevoir de visites que de leurs proches, et leur courrier est soumis à des restrictions. Au cours des années 70 et 80, on torturait les prisonniers politiques pour les obliger à se "convertir" à l'anticommunisme. Il y a aujourd'hui 30 prisonniers politiques "non convertis" en Corée du Sud, Ahn Hak-sop et Kim Sun-myung sont les deux plus anciens.

Ahn Hak-sop et Kim Sun-myung sont actuellement détenus dans la prison de Taejon. Leurs proches ont beaucoup souffert d'avoir été taxés de familles "d'espions". Kim Sun-myung n'a reçu que six visites au cours de ses quarante-trois années d'emprisonnement et les membres de sa famille ne viennent plus le voir. La famille d'Ahn Hak-sop n'a pas pu lui rendre visite pendant les premières années de sa détention ; elle va maintenant le voir environ une fois par an. Les deux hommes seraient dans un état mental et physique déplorable dû aux tortures qu'ils ont subies, aux effets de l'emprisonnement prolongé dans des conditions difficiles et au manque de contact avec d'autres personnes.

Aucun autre prisonnier politique n'a été détenu en Corée du Sud aussi longtemps dans de telles conditions. En dépit de leur âge, de leur état de santé et du manque de contact avec le monde moderne, le gouvernement sud-coréen semble toujours considérer que ces deux prisonniers, maintenant très âgés, constituent une menace du seul fait qu'ils risquent d'avoir encore des idées communistes. Amnesty International pense que la détention prolongée de ces deux hommes pour leurs opinions politiques viole le droit à la liberté d'opinion et d'expression reconnu par la Corée du Sud et la communauté internationale.

### **L'expérience de Lee Chong-whan**

Ancien prisonnier ayant servi une longue peine, Lee Chong-whan a été arrêté dans des circonstances similaires en 1951 puis amnistié en mars 1993, après avoir passé quarante-trois ans en prison. Il avait également refusé de se "convertir" mais a été libéré parce qu'il avait atteint sa 70<sup>e</sup> année. Il a déclaré à Amnesty International qu'au cours de la guerre de Corée, il avait combattu au sein de l'armée de la Corée du Nord. Venu en Corée du Sud en 1951 pour rendre visite à sa famille, il a été arrêté et accusé d'espionnage. Il a été jugé et condamné par un tribunal militaire en même temps que 20 ou 30 autres personnes. Il a déclaré qu'au cours du procès, les prisonniers avaient été divisés en groupes et que chaque groupe avait reçu des peines différentes, apparemment de manière arbitraire. Les inculpés n'ont pas eu la possibilité de réfuter les accusations portées contre eux. En 1953, il a été une nouvelle fois jugé sous une inculpation d'espionnage plus grave et condamné à mort ; cette peine a été commuée plus tard en détention à perpétuité. Il pense avoir été accusé parce qu'alors qu'il tentait de se rendre en Corée du Sud, il avait vu des installations militaires dont les autorités craignaient qu'une fois libéré il révèle l'emplacement à l'armée nord-coréenne.

Des années 1960 jusqu'à 1993, Lee Chong-whan a été placé à l'isolement et pendant toute la durée de sa peine, il n'a reçu ni visite ni lettre de l'extérieur. Au cours des années 70, on l'a torturé pour le forcer à se

"convertir", ce qu'il a toujours refusé de faire, pensant qu'il avait le droit d'avoir ses propres opinions. Aujourd'hui âgé de soixante-et-onze ans, il est libre mais sous conditions : il est toujours sous surveillance et doit informer régulièrement le commissariat de police local de ses activités, conformément à la Loi sur la surveillance publique. Pour Amnesty International, ces dispositions constituent une violation de son droit d'association et elles doivent être levées immédiatement.

**Écrivez des lettres !**

- Demandez la libération immédiate et inconditionnelle de Ahn Hak-sop et Kim Sun-myung, ainsi que la levée des restrictions imposées à Lee Chong-whan.
- Demandez à votre entourage d'envoyer aussi des appels ; communiquez avec des groupes professionnels et autres et demandez leur de participer à cette action.

- **À qui adresser vos appels :**

à Monsieur le Président

Adresse :

M. Kim Young-sam

Président de la République

The Blue House

1 Sejong-no

Chongno-gu

Séoul

République de Corée

Fax : 822 770 0253

à Monsieur le Ministre

Adresse :

M. Kim Doo-hee

Ministre de la Justice

Ministère de la Justice

1 Chungang-dong

Kwachon-myon

Shihung-gun

Province de Kyongju

République de Corée

Fax : 822 504 3337

*Faites parvenir une copie de vos lettres aux journaux suivants :*

à M. le Rédacteur

Adresse :

Hankyoreh Shinmun

1-2 Yangpyeong-dong 2-ga

Séoul

République de Corée

Fax : 822 710 0360

à M. le Rédacteur

Adresse :

Chosun Ilbo

61 Taepyongro 1-ka

Jung-ku

Séoul

République de Corée

Fax : 822 724 5359

Vous donnerez plus de poids à vos lettres en adressant une copie aux représentations diplomatiques de la République de Corée dans votre pays.

*La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre South Korea Prisoners of conscience held for over 40 years. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - janvier 1994.*

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :